Guerres culturelles en Pologne

Entretien avec Agnieszka Żuk

par Anna Saignes

À la faveur de l’épidémie du Covid, le pouvoir polonais ronge encore un peu plus les libertés. Engagé dans une véritable guerre contre une partie de la société, contre les femmes en particulier, il ne craint plus de cliver durablement le pays.

Agnieszka Żuk, agrégée de polonais, a enseigné dans les universités de Nancy 2 et Paris-Sorbonne. Elle est également traductrice littéraire et autrice de l’anthologie de littérature polonaise Venise/Varsovie publiée par la revue bilingue MEET en 2016. Elle a publié en mai 2019, aux éditions Noir sur Blanc, *Hourras et désarrois. Scènes d’une guerre culturelle en Pologne*. Cet ouvrage collectif, qui rassemble dix-sept textes d’intellectuels et écrivains polonais et un texte d’une auteure ukrainienne, traite de la Pologne actuelle et de ses clivages. La création artistique contemporaine est dans ce recueil le medium privilégié pour raconter la Pologne en crise.

***La Vie des idées* : En votant, lundi 6 avril, en un temps record et au mépris de la constitution, une loi autorisant l’organisation du vote par correspondance, la Diète polonaise a rendu possible le maintien des élections présidentielles prévues en mai prochain, en dépit du danger sanitaire et du non-respect de nombreuses règles légales et constitutionnelles. Alors que l’épidémie prend de l’ampleur, la Diète est en train d’examiner des projets de loi extrêmement polémiques. Que peut-on craindre de l’évolution actuelle de la situation en Pologne sur fond de crise sanitaire ?**

**Agnieszka Żuk :** Ces mesures anticonstitutionnelles devraient permettre à Droit et Justice (*Prawo i Sprawiedliwość*), parti ultra-conservateur et nationaliste, de sortir vainqueur des élections présidentielles et de se maintenir au pouvoir malgré la crise sanitaire et la crise économique qui frappe à la porte. Les ultra-conservateurs profitent également du contexte pour remettre sur la table quatre projets de loi explosifs dont l’adoption sera sûrement appréciée par leurs électeurs : interdiction totale de l’IVG, interdiction de l’éducation à la sexualité, interdiction des demandes de restitution des biens juifs et autorisation de la présence des mineurs lors des parties de chasse. Lorsque le projet de la loi anti-IVG a été examiné pour la première fois en 2016, des centaines de milliers de Polonaises sont sorties dans la rue. Malgré le confinement et l’interdiction de se rassembler, la mobilisation des femmes ne faiblit pas. Les Polonaises protestent en respectant les restrictions liées à la pandémie : sur les réseaux sociaux, dans les files d’attente devant les magasins, sur leurs balcons et ce matin, un cortège de voitures a paralysé le centre de Varsovie. La Grande Coalition pour l’Égalité et pour le Choix (WKRW) qui réunit 96 organisations luttant pour le respect des droits des femmes en Pologne a adressé aux députés un appel leur demandant de rejeter la loi.

***La Vie des idées* : Droit et Justice cherche bien à exacerber les fortes tensions présentes dans la société polonaise depuis longtemps. C’est ce que suggère le titre de l’ouvrage *Hourras et désarrois. Scènes d’une guerre culturelle*. Que signifie l’expression « guerre culturelle » dans le contexte polonais ?**

**Agnieszka Żuk :** La société polonaise est ouvertement et profondément divisée depuis maintenant plusieurs années. Ces divisions, pendant longtemps latentes, ont éclaté au grand jour le lendemain de la catastrophe aérienne de Smolensk, en avril 2010, dans laquelle 96 représentants des autorités, de l’armée et de la vie publique (dont le président de la République), ont perdu la vie. Dans les semaines qui ont suivi la catastrophe, on pouvait voir dans les rues des grandes villes polonaises deux camps antagonistes se faire face en criant : « C’est nous la Pologne ! » Une fois apparues, ces divisions ont été habilement consolidées et entretenues par Droit et Justice, qui est arrivé au pouvoir en Pologne en 2015. Les émotions jouent un rôle crucial dans la polarisation de la société polonaise : celles suscitées par la catastrophe, sans cesse ravivées, attisées, entre autres, par la thèse de l’attentat prétendument à l’origine de cette catastrophe, ou encore les émotions anti-LGBT mobilisées par Droit et Justice avant les élections législatives à l’automne 2019. Les Polonais s’affrontent, de plus en plus violemment, sur les droits de femmes, leur place dans la culture et la société polonaise, la mémoire ou le récit national, les droits des LGBTQI, l’environnement, la place de l’Église catholique dans la culture et dans la société polonaise, la réforme de la justice et des médias menée par Droit et Justice qui vise à leur retirer leur indépendance, l’Europe, l’accueil de migrants, l’éducation, etc. Aujourd’hui, dix ans après la catastrophe, les deux « ethnies », comme la presse polonaise a pris l’habitude de les appeler, parlent chacune un idiome incompréhensible pour l’autre, possèdent chacune ses propres références et modèles culturels, sa vision du pays, de son passé et de son avenir.

***La Vie des idées* : Comment s’exprime cette polarisation ?**

**Agnieszka Żuk :** La violence est déjà là, symbolique, verbale et physique. Elle est manifeste dans les débats publics et dans les relations sociales au quotidien. Elle se traduit par des actes : l’assassinat du maire de Gdansk en janvier 2019 ; les agressions lors des marches de fierté, notamment à Bialystok en juillet dernier et lors des défilés annuels du 11 novembre (jour de la Fête de l’Indépendance) ; l’adoption par plusieurs villes de la déclaration « libre de l’idéologie LGBT ». En ce mois de février 2020, dans la ville de Hajnówka, située dans le nord-est du pays, se sont tenues deux manifestations antagonistes, désormais une habitude en Pologne, illustrant les conflits au sujet du passé. La première rendait hommage à Bury, un « soldat maudit » qui a combattu les communistes au pouvoir en Pologne après la Seconde Guerre mondiale ; la seconde s’y opposait, voyant en Bury un nationaliste et un criminel, auteur d’assassinats sur la population biélorusse et orthodoxe locale.

***La Vie des idées* : Peut-on dire qu’il s’agit d’un conflit opposant les conservateurs et les progressistes, les partisans du parti au pouvoir et ses détracteurs ?**

**Agnieszka Żuk :** Les choses ne sont pas aussi simples. La composition des groupes antagonistes fluctue selon les sujets ; toute tentative d’en délimiter avec précision les contours est par conséquent vouée à l’échec. Comme le précise dans un des articles du livre, Kaja Puto (journaliste, éditrice et activiste), contrairement à l’image de la société polonaise véhiculée par les médias européens, il n’y a pas d’un côté des jeunes, éduqués, aisés, habitant les grandes villes, athées et, de l’autre, des catholiques pratiquants de plus de cinquante ans avec un niveau d’études peu élevé, habitant la province et ayant du mal à joindre les deux bouts. On peut trouver des partisans de la vision du monde promue par Droit et Justice là où on s’y attend le moins. Il en est de même pour les détracteurs de cette vision. L’adhésion de femmes issues de toutes les couches sociales, y compris des catholiques pratiquantes habitant la Pologne rurale, aux Marches Noires contre le durcissement de la loi anti-IVG en 2016 l’a bien montré. D’ailleurs même les familles sont profondément divisées : on peut citer l’exemple, connu de tous les Polonais, des frères Kurski : alors que Jacek Kurski est le président de la télévision publique[[1]](#footnote-1), instrument principal de la propagande de Droit et Justice, son frère, Jarosław Kurski, est le rédacteur en chef adjoint de la *Gazeta Wyborcza*, le principal organe de l’opposition progressiste.

***La Vie des idées* : Contrairement à ce qu’on pourrait penser, les jeunes ne constituent donc pas forcément le groupe le plus progressiste de la société polonaise ?**

**Agnieszka Żuk :** En effet. Cela est particulièrement vrai pour les hommes. Lors des dernières élections législatives, le 13 octobre 2019, 29% des hommes âgés de 18 à 30 ans ont voté pour Confédération (*Konfederacja*), un parti sexiste, eurosceptique, antisémite et homophobe qui se situe à la droite de Droit et Justice. Son leader, Janusz Korwin-Mikke, s’est rendu célèbre par ses propos au Parlement Européen au sujet des femmes qui sont, selon lui, « plus faibles, plus petites et moins intelligentes » et « doivent gagner moins que les hommes »[[2]](#footnote-2). Selon le sondage effectué en septembre 2019 par l’organe de presse indépendant OKO Press, à la question « quelle est selon vous la plus grande menace pour la Pologne au XXIe siècle ? », les hommes dans la même tranche d’âge répondent majoritairement : « l’idéologie du genre » et des LGBTQI. Les jeunes femmes en revanche craignent plutôt une catastrophe climatique et la montée des nationalismes.

***La Vie des idées* : Le groupe le plus progressiste serait donc constitué par les femmes polonaises ? Ces femmes constituent-elles une force politique dans la Pologne d’aujourd’hui ?**

**Agnieszka Żuk :** Dès les Marches Noires de 2016 contre le durcissement de la loi anti-IVG, les organisations qui luttent à la fois pour le respect des droits des femmes et pour la défense de la démocratie en Pologne ont développé et consolidé leur action. Plusieurs mois avant les élections législatives d’octobre 2019, Grève Générale des Femmes (*Ogólnopolski strajk* *kobiet*), un mouvement citoyen féministe né lors des Marches Noires, a appelé les femmes candidates aux élections législatives à signer une déclaration dans laquelle elles s’engageaient à tout mettre en œuvre pour réaliser les objectifs fixés par Grève Générale des Femmes, notamment la légalisation de l’avortement, la lutte contre la violence conjugale, la laïcité de l’État, le retrait du catéchisme des écoles, l’égalité des salaires et « la Pologne pour tous », c’est-à-dire la mise en place d’un État de droit, où les droits de l’homme s’appliquent à tous. Plus de quatre-vingts candidates ont signé cette déclaration, aussi bien des candidates de la gauche que de la Coalition Civique (*Koalicja Obywatelska*) qui regroupe les libéraux conservateurs de la Plateforme civique (*Platforma Obywatelska*) et d’autres formations libérales. Dix-huit d’entre elles siègent aujourd’hui au parlement. Mais rien n’est gagné définitivement. Si les féministes sont aujourd’hui mieux représentées qu’elles ne l’ont jamais été à la Diète, elles restent minoritaires et doivent faire face non seulement à Droit et Justice, ultra-conservateur, mais aussi à l’opposition, également conservatrice.

Mais le phénomène le plus inquiétant est sans doute l’infiltration, de plus en plus en profondeur, des structures du pouvoir polonais par *Ordo Iuris*, une ONG faisant partie d’*Agenda Europe*, le réseau international d’organisations d’extrémistes religieux. Ayant pour but de restaurer dans le monde ce que ses membres qualifient d’« ordre naturel », *Agenda Europe* compte environ cinquante ONG européennes conservatrices qui luttent contre divers aspects des droits sexuels et reproductifs. Elles se divisent en organisations anti-choix et anti-LGBTI, et sont réparties dans plus de trente pays européens[[3]](#footnote-3). *Ordo Iuris* pèse de plus en plus sur les décisions politiques en Pologne. Deux membres de cette organisation, dont Aleksander Stȩpkowski, son co-fondateur et son premier président, siègent désormais à la Cour suprême. Son objectif étant de façonner la loi conformément à la ligne idéologique des fondamentalistes catholiques, *Ordo Iuris* a été à l’origine de la proposition de loi interdisant totalement l’IVG en 2016 (qui est de nouveau soumise à la Diète). Récemment, l’ONG a également lancé un débat sur l’interdiction du divorce et prépare un amendement à la loi sur la liberté d’expression à l’université. Cette dernière question a fait l’actualité après qu’Ewa Budzyńska, professeure de sociologie à l’Université de Silésie, a reçu un blâme de la part de ses supérieurs hiérarchiques pour avoir tenu des propos homophobes pendant ses cours. Selon les commentateurs proches de Droit et Justice, elle serait victime de censure et d’intolérance.

***La Vie des idées* : La mobilisation des femmes polonaises et leur constitution en force politique sont un phénomène récent en Pologne, qu’on peut dater, comme vous l’avez dit, de 2016 et du projet de loi sur l’interdiction complète de l’avortement. Pourquoi ce sursaut tardif ? Il n’y a donc pas eu de prise de conscience féminine plus tôt ? Comment peut-on articuler la longue tradition des luttes pour l’indépendance propre à la Pologne et le retard de l’émancipation féminine ?**

**Agnieszka Żuk :** Le mouvement féministe en Pologne a, en réalité, une longue histoire qui remonte au XIXe siècle. Les Polonaises ont été particulièrement actives dans la lutte pour leurs droits au début du XXe siècle. À l’époque, elles demandaient le droit de vote — obtenu en 1918 ! —, l’égalité des sexes en matière d’accès à l’éducation et à la sphère publique ainsi que le droit au plaisir sexuel. Elles voulaient « tout de la vie », selon les mots de la romancière Zofia Nałkowska, et refusaient d’être cantonnées aux rôles de mères et d’épouses. Les femmes polonaises ont participé au mouvement clandestin pendant la Seconde Guerre mondiale et, plus tard, au mouvement d’opposition au régime communiste mené par Solidarnosc. Mais, une fois les combats terminés, on les renvoyait dans la cuisine. On leur accordait le droit de mourir pour la liberté mais pas d’en jouir pleinement. C’est ce qui s’est passé en 1989 : parmi les 58 participants des négociations dites de la « Table Ronde », qui a permis la transition vers la démocratie et posé les bases de la nouvelle Pologne, ne figurait qu’une seule femme, Grażyna Staniszewska. Tout au long de l’histoire de la Pologne, les femmes ont toujours entendu que leurs droits étaient une question secondaire, qu’il y avait des priorités : la lutte contre l’occupant, pour la souveraineté de la Pologne ou la démocratie. En dignes « Mères polonaises », elles comprenaient ces priorités. La Mère polonaise, figure très ancrée dans l’imaginaire collectif, sacrifie sa personne et ses désirs, sur l’autel de la patrie et de la famille, en serrant les dents et sans rien attendre en retour. Au moment de la chute du régime communiste, les femmes ont été victimes d’une reconfiguration des forces en présence. L’alliance entre le nouveau pouvoir et l’Église catholique a été rapidement scellée, dès 1993, par une loi anti-IVG qui était présentée comme un compromis mais qui marquait en réalité le début d’un recul des droits des femmes en Pologne. En vertu d’un contrat tacite entre l’Église et le pouvoir, la question du genre, qui n’englobe pas uniquement les droits reproductifs des femmes mais aussi la violence conjugale, la parité et le droit des minorités sexuelles, a été pendant des années complétement marginalisée. C’est ainsi que les autorités de la Pologne libre ont payé leur dette symbolique envers l’Église catholique qui avait joué un rôle essentiel dans la mobilisation de la société polonaise contre le régime communiste.

Au moment de la première tentative de durcissement de la loi sur l’avortement en 2016, qui prévoyait notamment une peine de prison pour la femme et pour le médecin ayant pratiqué l’intervention, il y a eu une sorte de révolution dans la perception de la question féminine par les femmes polonaises. Lors des débats à la Diète, on est allé jusqu’à proposer une allocation ponctuelle destinée aux femmes, même mineures, accouchant suite à un viol. En 2016, les Polonaises ont dit : stop ! Dans *Hourras et désarrois,* Agnieszka Graff parle de la naissance, à ce moment-là en Pologne, d’un peuple féminin, hétérogène mais solidaire, conscient de ses droits et de sa force. La tentative d’interdire l’IVG en 2016 s’est accompagnée de débats sur la psychologie des femmes, leurs besoins, etc. Ces discussions, menées au sein d’une assemblée presque exclusivement masculine, avec les représentants de l’Église catholique en qualité d’experts, ont réveillé la fureur des femmes en dévoilant ce qui était jusqu’alors évident au point d’être invisible : la condition minoritaire (selon le terme de Colette Guillaumin) et subalterne des femmes au sein de la société polonaise, malgré l’égalité affichée. En sortant dans la rue en 2016, les femmes ont exprimé leur refus de laisser les hommes décider à leur place de leur corps et de leur vie.

***La Vie des idées* : La création artistique, ainsi qu’en témoignent plusieurs textes de *Hourras et désarrois*, constitue une des armes favorites de ce peuple féminin. Est-ce parce que les femmes n’arrivent pas à faire entendre leur voix par des moyens propres à la lutte politique ?**

**Agnieszka Żuk :** Dans *Hourras et désarrois*, Agnieszka Graff attire notre attention sur l’art féministe polonais récent. Elle souligne que cet art se veut avant tout accessible à tous et égalitaire. Comme il renvoie à des références connues de tous et que son décryptage n’exige pas un important capital culturel, il peut jouer un rôle crucial dans la mobilisation. Il est présent dans la rue ou sur les réseaux sociaux, comme dans le cas des mèmes de Marta Frej. C’est ce qui fait sa force. Agnieszka Graff nous fait remarquer que cet art détourne volontiers la symbolique nationale. La révolte des femmes se produit en effet au cœur même de la culture polonaise, là où, il y a peu de temps encore, régnait le silence : en ce lieu où se rencontrent la religion, l’identité nationale et le corps. La photographie que j’ai choisie pour la couverture du livre en est une bonne illustration. Elle a été prise le 11 novembre 2018 lors d’un happening organisé, en marge de la célébration du centenaire de l’indépendance de la Pologne, par les Torchons Noirs (*Czarne Szmaty*), un collectif d’artistes femmes. La photo met en scène trois femmes arborant des masques d’aigle et féminisant ainsi l’emblème de la Pologne. De cette manière, elles s’invitent à la fête de l’imaginaire national, largement dominé par les hommes. Mais cet imaginaire national a été façonné à mesure égale par l’Église catholique. Voilà pourquoi, sur la photo, les silhouettes des femmes-aigles sont écrasées par la bâtisse imposante du Temple de la Divine Providence, une basilique inaugurée en 2016 à Varsovie et financée en grande partie avec de l’argent public. Enfin, les capes rouges portées par les artistes évoquent non seulement les couleurs nationales mais aussi l’habit des « servantes écarlates » du roman dystopique de Margaret Atwood, dont l’adaptation en série télévisée a battu tous les records d’audience en Pologne. La résonance que cette série trouve aujourd’hui en Pologne est encore attestée par la chanson du groupe Les Vagins de fer (*Żelazne Waginy*), intitulée « Les servantes écarlates »,mise en ligne en 2018 (<https://www.youtube.com/watch?v=LHndjahErZk)>. Voici le refrain de la chanson : « Vive la foi, l’espérance et la chasteté ! Celle qui ne joue pas le jeu, sera virée de la série. Mais si tu apprends bien ton rôle, tu seras récompensée… Pour donner un coup de fouet à ta carrière, trouve-toi un protecteur : monsieur le commandant, monsieur le député ou le directeur, l’évêque ou l’archevêque, le producteur ou le président. (…) C’est trop tard pour la rébellion. Ils sont déjà là. Prépare-toi à servir, l’obscurité croit. (…)

***La Vie des idées* : Dans quelle mesure l’imaginaire national, si prégnant et en même temps si archaïque, cimente-t-il aujourd’hui la société polonaise ?**

**Agnieszka Żuk :** En l’absence d’un État polonais sous les partages (1772-1918)[[4]](#footnote-4) mais aussi entre 1918 et 1939, lorsqu’il a fallu redonner une unité à la Pologne morcelée, et plus tard après 1945, sous la domination soviétique, les représentations collectives et le roman national ont été un facteur plus important qu’ailleurs de la cohésion sociale et politique. Depuis l’arrivée au pouvoir de Droit et Justice en 2015, nous sommes de nouveau confrontés à ce même phénomène : c’est le roman national, version Droit et Justice, qui vise à façonner la communauté, sans prise en compte des avancées de la recherche historique. Le récit promu par Droit et Justice est exclusif, il ne tolère pas d’alternatives, il tend à cimenter une partie de la société polonaise contre l’autre, par l’élimination des « traîtres » et des « ennemis de la Pologne ». Les artistes femmes cherchent justement à pointer le fait que le grand récit polonais véhiculé par cette version exclut les femmes et les minorités religieuses, ethniques ou sexuelles. L’art féministe le plus récent apparaît donc dans ce contexte comme une proposition de récit alternatif : critique, émancipateur et inclusif. C’est également le cas du travail de l’artiste visuel Daniel Rycharski qui allie dans son œuvre trois univers en apparence incompatibles : la ruralité, le catholicisme et l’homosexualité. Dans *Hourras et désarrois,* Stach Szabłowski prend appui sur son œuvre pour aborder le thème de la place de la province et de l’héritage paysan dans la Pologne contemporaine*.*

***La Vie des idées* : Y a-t-il eu en Pologne, comme cela a été le cas en France, un mouvement intellectuel contestant le « roman national » ? Comment peut-on expliquer la pétrification du récit national ?**

**Agnieszka Żuk :** Après la transition démocratique de 1989, la lutte pour la souveraineté de l’État polonais et pour la démocratie a cessé de constituer une priorité ; et la recherche est devenue indépendante. Les Polonais ont enfin pu parler de tout ouvertement. Des sujets jusqu’ici passés sous silence ou considérés comme non prioritaires ont trouvé leur place dans la recherche, le débat public et la création artistique : l’attitude de la population polonaise face à la Shoah, la place des Juifs dans la culture et dans l’histoire de la Pologne, les relations entre les Polonais et les minorités ethniques et religieuses dans les confins de la Pologne à la veille de la Seconde Guerre mondiale, le servage, la place des femmes dans l’histoire ou dans la culture polonaises, les déplacements des populations à la fin de la Seconde Guerre mondiale et bien d’autres sujets encore. En 2000, la parution des *Voisins* de l’historien Jan Gross a déjà marqué une césure importante dans la réflexion sur les relations entre les Juifs et les Polonais. Le livre a provoqué un débat très animé et suscité toutes sortes d’émotions. *La Nouvelle école d’histoire de la Shoah,* groupe de recherche interdisciplinaire, publie régulièrement des travaux sur la Shoah et la société polonaise. À la lumière de ces recherches, il s’est avéré que les Polonais n’ont pas été uniquement des « observateurs passifs » de la Shoah mais également des participants directs ou indirects. Il faut également noter que la Pologne est le troisième pays après l’Allemagne et la France, et le seul parmi les anciens pays communistes, à avoir affronté la question de sa participation dans la Shoah, ouvrant ainsi la voie à la construction d’une mémoire partagée.

La résistance à ces faits reste très forte dans une partie de la société polonaise, et Droit et Justice n’hésite pas à manipuler l’histoire en remettant en cause les résultats des recherches les plus récentes, en calomniant les historiens et en promouvant sa propre version édulcorée de la Shoah dans les musées, les manuels scolaires et les médias. Dans ce contexte, le projet de loi sur la mémoire nationale de 2018, menaçant d’une peine d’emprisonnement toute personne qui « porterait atteinte à la réputation des Polonais et de la Pologne » et « attribuerait à la République de Pologne la responsabilité ou la coresponsabilité de crimes nazis perpétrés par le Troisième Reich », apparaît comme une atteinte à la liberté d’expression et de la recherche. Le projet a finalement été retiré sous la pression des États-Unis et d’Israël.

***La Vie des idées* : C’est donc à l’ouverture de ces nouveaux champs d’enquête qu’a réagi, selon vous, Droit et Justice en réimposant l’ancien récit national ? S’agit-il d’un récit identique à celui qui s’est construit en Pologne depuis le romantisme jusqu’à 1989 ?**

**Agnieszka Żuk :** Tout à fait, on pourrait parler d’un phénomène de *backlash*, de retour de bâton. Alors que les intellectuels, chercheurs et artistes s’attaquent aux pages sombres de l’histoire polonaise et tentent de voir cette dernière dans sa complexité, Droit et Justice arrive au pouvoir et remet en cause tous ces chantiers en rejetant ce qu’il appelle « la pédagogie de la honte ». Ainsi, les relations entre les seigneurs et les serfs redeviennent idylliques ; les Ukrainiens, des meurtriers ; les Polonais, sauveurs de leurs voisins juifs, etc. Non seulement Droit et Justice réactive le grand récit dont les racines remontent au romantisme et dont l’esprit s’est maintenu dans la Pologne populaire, mais il force le trait jusqu’à la caricature. On ne peut pas dire que ce récit est identique à l’ancien mais il en possède les traits caractéristiques : il est polono-centrique et catholico-centrique. Il est masculiniste. Il comporte des éléments messianiques : la Pologne, gardienne des valeurs traditionnelles et chrétiennes, est investie de la mission de sauver une Europe en crise. Il met en avant l’héroïsme des Polonais, leur martyre et leur sacrifice en en faisant à nouveau le modèle de la polonité.

***La Vie des idées* : Comment pouvez-vous expliquer le succès de ce grand récit auprès d’une partie des Polonais ? Parce qu’on ne peut assurément pas dire que Droit et Justice l’a imposé par la force.**

**Agnieszka Żuk :** Ce récit est simple et beau ; on peut y puiser de la fierté qui redonne du courage dans l’adversité. Il s’agit, pour travestir les paroles de Donald Trump, de rendre la Pologne fière à nouveau. Pour souder son électorat, Droit et Justice a forgé l’expression « patriotisme d’affirmation » par opposition au « patriotisme critique » que tentent de promouvoir ses opposants. Andrzej Leder souligne dans *Hourras et désarrois* que ce récit, façonné à l’origine par la noblesse terrienne, permet « à la nouvelle classe moyenne polonaise, en grande partie issue des masses paysannes asservies, de goûter à des fantasmes auxquels ses pères n’ont jamais eu accès auparavant ». S’approprier cet imaginaire lui permet de balayer sous le tapis la participation plus ou moins active de ses pères à l’élimination des élites par les Soviétiques et des Juifs par les Nazis qui ont ouvert la voie à leur ascension sociale après la guerre. En effet, si la classe moyenne détient le pouvoir en Pologne aujourd’hui, c’est une situation nouvelle dans l’histoire de ce pays. Dans son ouvrage *Prześniona Rewolucja* [La révolution occultée], publié en Pologne en 2014 et devenu incontournable aujourd’hui, Andrzej Leder attire notre attention sur le fait que la classe moyenne polonaise, dans sa majorité issue de la paysannerie, entretient une fausse image d’elle-même. Selon lui, la Pologne a connu au 20e siècle une profonde révolution sociale qui, dans sa forme la plus brutale, s’est accomplie entre 1939 et 1956 mais s’est poursuivie jusqu’en 1989. Elle a été menée, dans sa phase initiale, par les Soviétiques et par l’Allemagne nazie. En effet, l’élimination des Juifs, de l’intelligentsia et de la noblesse terrienne a ouvert la voie à la mobilité sociale des masses paysannes une fois la guerre terminée. Ceux-ci se sont approprié les biens matériels des Juifs assassinés mais aussi leur place dans la division du travail. De même, l’éradication des élites d’avant-guerre a ouvert à la population paysanne la plus démunie l’accès aux carrières publiques. Ce bouleversement social a bien été désiré par ses bénéficiaires, qui nourrissaient un profond sentiment d’injustice après des siècles de servage. Cependant, le sentiment d’avoir participé à la Shoah et à l’élimination des élites a laissé un sentiment trouble de honte qui n’a jamais été exprimé collectivement. La classe moyenne actuelle, majoritairement issue de la paysannerie, s’est en revanche approprié le récit et les traditions de la noblesse terrienne qu’elle cultive comme s’ils étaient les siens. Leder souligne à quel point le récit fondateur est important pour l’instauration de relations sociales saines et affirme qu’il faut le rétablir dans toute sa complexité pour pouvoir envisager autrement la dynamique des processus culturels et politiques dans la Pologne contemporaine.

Publié dans laviedesidees.fr, le 16 avril 2020.

1. Jacek Kurski a été relevé de ses fonctions le 9 mars 2020. [↑](#footnote-ref-1)
2. https://www.youtube.com/watch?v=cAwxvA9a1g4 [↑](#footnote-ref-2)
3. Restaurer l’ordre naturel, brochure établie par Le Forum parlementaire européen sur la population et le développement : https://www.epfweb.org/sites/epfweb.org/files/online\_rtno\_fr.pdf [↑](#footnote-ref-3)
4. Les partages de la Pologne désignent les annexions successives du territoire de la Pologne-Lituanie par la Russie, la Prusse et l’Autriche en 1772, 1793 et 1795 jusqu’à ce que le pays disparaisse de la carte de l’Europe. La Pologne regagne son indépendance en 1918. [↑](#footnote-ref-4)